

## **Extrait des délibérations**

du Conseil départemental

**N°** CD-2022-5-8-3

**Séance du** jeudi 8 décembre 2022

### **MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU PRÉSIDENT DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE**

**Présidence de : M. BIERRY Frédéric**

#### **PRESENTS :**

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RUCH Valérie, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

ADRIAN Daniel donne procuration à Nicole BEHA  
DREYFUS Elisabeth donne procuration à Yves SUBLON  
FUCHS Bruno donne procuration à Fatima JENN  
HELDERLE Emilie donne procuration à Pierre BIHL  
KLINKERT Brigitte donne procuration à Eric STRAUMANN  
KRIEGER Laurent donne procuration à Marie-Paule LEHMANN  
MARTIN Monique donne procuration à Lucien MULLER  
MATT Nicolas donne procuration à Frédéric BIERRY  
OEHLER Serge donne procuration à Françoise BEY  
PFEIFFER Pascale donne procuration à Jean-Philippe MAURER  
RAPP Catherine donne procuration à Alain COUCHOT  
REYMANN Anne donne procuration à Anne TENENBAUM  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à Annick LUTENBACHER  
SCHULTZ Denis donne procuration à Laurence MULLER-BRONN  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à Catherine GREIGERT  
VETTER Jean-Philippe donne procuration à Philippe MEYER

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU les articles L 3121-22, L 3211-1, L 3211-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-1 du 1er juillet 2021 portant élection du Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-6-0-3 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-5-8-9 du 8 décembre 2022 relative à la prolongation des instruments financiers de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve les modifications des délégations de compétences accordées par le Conseil au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, par délibération n°CD-2021-6-0-3 du 1er juillet 2021, portant sur les émissions dans le cadre du programme EMTN (« Euro Medium Term Notes ») et sur les émissions des NEU CP (« Negotiable EUROpean Commercial Paper »), telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération ;
- Approuve, en conséquence, la liste des délégations de compétences accordées au Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace, pour la durée de son mandat, telles qu'elles figurent en annexe à la présente délibération ;
- Approuve la périodicité et les modalités minimales selon lesquelles le Président du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace rendra compte de l'exercice de ces délégations, comme précisées dans le document ci-annexé.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité